

ARCHIVES DIPLOMATIQUES

NANTES

INVENTAIRE DES ARCHIVES DU CONSULAT DE FRANCE

A SURATE

1759-1787

Par Béatrice LUEL

documentaliste

Décembre 1986

Parmi les fonds conservés dans le dépôt des Archives diplomatiques de Nantes, les papiers de l'éphémère consulat de France à Surate au XVIII^e siècle, entrés dans les collections du ministère dans des conditions et à une époque difficiles à déterminer constituent, en dépit de leur faible volume, une source précieuse pour l'histoire de la présence française aux Indes dans la seconde moitié du siècle. Les registres conservés contiennent en effet les copies des rapports économiques envoyés à Versailles ainsi que des mémoires sur la situation politique locale. Les archives de l'administration centrale ne seront pour Surate que d'un faible secours, quelques documents seulement étant conservés dans la série Mémoires et documents, sous-série Asie pour cette époque.

Papiers privés contenant de la correspondance officielle ou archives publiques complétées par des papiers personnels ? Le fonds de Surate est constitué en effet de quatre registres contenant la correspondance, en majeure partie privée, d'Anquetil de Briancourt, nommé consul de France à Surate en 1773, mais aussi de cinq registres relatifs aux comptes des navires "Le Duras" et "Le Sévère" ainsi que d'un dossier de correspondance privée qui a fait l'objet d'un inventaire analytique en raison de son faible volume. Ce dossier contient notamment des lettres adressées à l'orientaliste Anquetil Duperron, frère du consul, sur la captivité de ce dernier.

La présence française à Surate remonte au XVII^e siècle. La cité jouissait alors d'autant plus de prestige que Bombay n'était encore qu'un pauvre village. Bâtie sur le fleuve Taptî, à quelques kilomètres en amont du point où ce fleuve se jette dans le golfe d'Oman, Surate était le principal débouché de l'Inde continentale, sur la côte du Gujarât. Le lecteur trouvera dans le premier registre du fonds des réflexions très intéressantes d'Anquetil de Briancourt sur les possibilités économiques de Surate. ("Mémoires et pièces concernant le commerce de Surate présentées à M. de Boynes, ministre de la Marine"). Outre une description géographique de la cité, - "la ville à douze portes, double enceinte, est bâtie en forme de demie-lune et bordée, dans la partie la plus large, d'une rivière nommée Taptî qui se jette dans la mer à trois lieues de là où se trouve la rade", on y trouve de précieux renseignements sur les activités commerciales françaises et étrangères.

En 1668, il avait donc été décidé de créer à Surate un établissement français à côté des comptoirs anglais et hollandais. Le port était facile d'accès pour les navires en provenance d'Europe par

le Cap de Bonne Espérance et plus encore pour ceux qui venaient de la Mer rouge et du Golfe persique. Des Capucins français s'étaient déjà établis dans la ville, y fondant un couvent qui possédait un grand rayonnement.

En 1670, le sieur Beber qui, après avoir longtemps travaillé pour les Hollandais, était devenu à Surate l'agent principal de la Compagnie française des Indes orientales fondée par Colbert, obtenait du Grand Moghol, Aureng-Zeb, des privilèges accordant aux Français des terrains pour y construire des entrepôts et y ensevelir leurs morts. En 1726, à la suite de mauvaises affaires, le comptoir était évacué puis fut rétabli mais en 1759, les Anglais, en prenant possession de la cité, réduisirent les comptoirs étrangers à un rôle modeste, comme l'explique Anquetil Duperron dans son introduction à la traduction du Zend-Avesta.

Le premier consul de France à Surate fut Anquetil de Briancourt. Né en 1727, il était l'un des cinq frères de l'historien Anquetil et de l'orientaliste Anquetil Duperron. Sous-marchand, c'est à dire second de Le Verrier, chef du comptoir français, il fit à Surate deux séjours, l'un de treize ans et le second de sept ans pendant lequel il éprouva de nombreuses difficultés. Briancourt militait depuis plusieurs années en faveur de la création d'un consulat à Surate afin de conforter l'influence de la France, menacée par la concurrence anglaise, mais aussi ses intérêts personnels. Briancourt était en effet avant tout un négociant ; il avait ainsi acheté à son prédécesseur Le Verrier plusieurs navires et se livrait à un commerce lucratif. Il parvint à se faire entendre à Versailles et une ordonnance royale du 19 août 1773 dont on trouvera une copie dans le troisième registre du fonds, le désignait comme consul.

Un précieux mémoire autobiographique, conservé dans la bibliothèque du château de Castries, relate les péripéties du consul à Surate. Ce manuscrit relate en effet les efforts déployés par le consul pour développer le commerce français. Il explique également comment les Anglais profitèrent au moment de la tension des relations entre la France et l'Angleterre en 1778, des dettes que Briancourt avait été obligé de contracter dans ses opérations commerciales pour détruire l'influence française à Surate. L'impossibilité pour Briancourt de faire face au remboursement des sommes prêtées par le gouverneur anglais de Bombay, Sir Hornby, permit à ce dernier de faire arrêter le consul, sa famille et tout le personnel consulaire en novembre 1778. Transféré successivement à Bombay puis à Londres, Briancourt fut libéré en 1780 et regagna Paris où il obtint justice du maréchal de Castries. Un arrêt du Parlement de Paris, rendu le 14 avril 1783, condamna les armateurs des navires qu'il avait armés à l'indemniser. Les registres des comptes des navires "Le Duras" et "Le Sévère" contiennent de nombreuses indications sur la procédure judiciaire que le consul engagea dès sa libération.

A la suite du traité de Paris de 1783 qui restituait à la France ses positions aux Indes, différentes tentatives furent effectuées afin de rétablir le comptoir de Surate. "Cette opération fut très retardée et l'agent du roi fut à la veille d'éprouver en raison des délais

qu'on avait apportés à cet égard, des difficultés très sérieuses de la part même du gouvernement du pays" nous précise un mémoire de Guigny, agent de la nation française en Chine, en vendémiaire an X. (1) Après bien des péripéties, la France reprit possession du comptoir mais de façon bien éphémère. Sous la Révolution en effet, le résident auprès du Nabab, l'officier de marine Bruix, était arrêté à son tour par les Anglais en l'an IV et transféré à Bombay. Il fallut attendre la Restauration pour voir la factorerie française rétablie à Surate le 29 juin 1819 en vertu des dispositions du traité de Paris du 30 mai 1814, par le colonel Simonet de Maisonneuve, chef du comptoir français.

Le fonds de Surate contient également, nous l'avons déjà dit, plusieurs lettres adressées à Anquetil Duperron. Ce dernier n'est pas un inconnu. Abraham-Hyacinthe Anquetil, dit Anquetil Duperron était né le 7 décembre 1731. Après de brillantes études universitaires à Paris où il acquit une parfaite connaissance de l'hébreu, il commença des études de théologie à Auxerre auprès de Mgr de Caylus qui en était alors évêque. Il quitta ensuite la France pour le diocèse d'Amersfoort en Hollande, non loin d'Utrecht mais il se rendit rapidement compte qu'il n'avait aucune vocation ecclésiastique. Préférant l'étude de l'hébreu et des langues étrangères comme l'arabe et le persan, il quitta les Pays-Bas en dépit des sollicitations de Mgr de Caylus et regagna Paris. A la bibliothèque du roi qu'il fréquentait assidument, il se lia d'amitié avec l'abbé Sallier, garde des manuscrits. Anquetil devint alors élève pour les langues orientales et au cours de ses premiers mois d'étude, le hasard lui fit découvrir quelques feuillets calqués sur un manuscrit zend du Vendidad-Sadé. Sa vocation était née : l'Inde devint le but principal de ses travaux ainsi que les livres sacrés des Parsis. Il s'engagea en qualité de soldat le 7 novembre 1754 sur un navire faisant route vers ce pays. Après neuf mois de traversée, il débarqua à Pondichéry le 10 août 1775 où il ne resta que le temps nécessaire pour apprendre le persan moderne. Il se rendit ensuite à Chandernagor pour y étudier le samskretan. Mais dès son arrivée, il commença à perdre toutes ses espérances. Il était même décidé à quitter la ville lorsqu'une grave maladie le força à renoncer au retour. Puis le conflit entre la France et l'Angleterre se déclara et la cité fut bien vite assiégée. Anquetil décida alors de repartir pour Pondichéry à pied. Il y retrouva son frère Briancourt et s'embarqua avec lui pour Surate. Désirant mieux connaître ce pays, il descendit à Mahé et continua le chemin vers Surate à pied.

Au cours de cette marche, il rencontra un bon nombre de Destours (prêtres Parsis) du Gujurat qui lui apprirent le Zend et le Pehlvi qu'il mit à profit pour traduire le Vendidad-Sadé et quelques autres ouvrages. La prise de Pondichery l'obligea à regagner l'Europe et après un séjour à Londres et Oxford, il débarqua à Paris le 4 mai 1762, riche de quelques cent-quatre-vingts manuscrits et d'autres objets rares dont son frère avait favorisé l'acquisition. Il obtint une pension en qualité d'interprète pour les langues orientales à la Bibliothèque du roi. En 1763, l'Académie des Belles-lettres le reçut au nombre de ses associés et il se consacra dès lors à la rédaction et à la publication de ses travaux.

(1) Mémoires et documents, sous-série Asie, volume 20, fol. 229-238.

En 1771, il publia, en trois volumes, sous le titre de Zend-Avesta, le recueil des livres sacrés des Parsis et en 1778, sa Législation orientale qui remettait en cause certains principes chers à Montesquieu. En 1786, paraissaient ses Recherches historiques et géographiques sur l'Inde. Cet ouvrage fut suivi en 1789 de son Traité de la dignité du commerce et de l'état du commerçant.

Lorsque l'Institut fut réorganisé en 1804, Anquetil en devint membre mais démissionna peu de temps après. Epuisé par ses longs travaux et par la vie austère qu'il s'imposait, il mourut à Paris chez l'un de ses frères, Louis-Guillaume, 57 rue des Blancs-Manteaux le 17 janvier 1805, alors qu'il préparait pour l'impression une traduction du voyage du Père Paulin de Saint-Barthélémy. Ses travaux furent poursuivis par Silvestre de Sacy et l'ouvrage parut en 1808. Outre les livres que nous avons indiqués, Duperron avait lu à l'Académie plusieurs mémoires dont l'objet était de prouver l'authenticité des ouvrages attribués par les Parsis à Zoroastre et d'éclaircir l'histoire et les langues anciennes de l'Orient. Anquetil Duperron a laissé de nombreux manuscrits parmi lesquels la traduction d'un traité latin sur l'Eglise du Docteur Legros. Il a été rapidement reconnu comme l'un des hommes les plus érudits de son siècle.

SOURCES COMPLÉMENTAIRES :

Les archives centrales du ministère contiennent fort peu de documents sur le consulat de France à Surate au XVIII^e siècle. Le dossier personnel d'Anquetil de Briancourt, conservé dans la série personnel, ne comporte pour sa part qu'une supplique de sa veuve datant de l'Empire. Quelques documents, postérieurs pour la plupart au XVIII^e siècle ont été toutefois recensés, dans la série **Mémoires et Documents**, sous-série **Asie**.

Volume 14, 1814-1822. Comptoir de Surate. Ce volume contient de nombreux documents relatifs au rétablissement du comptoir sous la Restauration, en vertu des dispositions du traité de Paris du 30 mai 1814 qui restituait à la France ses positions aux Indes.

Volume 20, 1791-1814. Passim et notamment, fol. 229-238. Notice sur Surate par Guigny, agent de la nation française en Chine, vendémiaire an X. Cette notice donne un très intéressant résumé historique de la présence de la France à Surate depuis le XVII^e siècle.

Aux Archives nationales, le lecteur consultera les séries suivantes :

Fonds Affaires étrangères BI et BIII

B III 459 : Inde, 1776-1837. Réflexions sur le commerce de Surate (1802).

Fonds Colonies

La plupart des séries du fonds Colonies possèdent des documents relatifs à Surate sous l'Ancien Régime. Signalons toutefois la série C1, ainsi que la série C2 qui contient notamment la correspondance générale échangée avec les comptoirs de l'Inde sous les cotes C2 62-192 (1666-1789) et C2 193-240 (1664-1794).

Instrument de recherche :

La série d'Extrême-Orient du fonds des archives coloniales versées aux Archives nationales (registres C1 1 à C1 27) par Ferreol de Ferry, Paris, Imprimerie nationale, 1958, 208 p.

Au centre des archives d'outre-mer à Aix-en-Provence, le lecteur consultera également :

Indes ; fonds ancien :

- Registres de la Compagnie des Indes. 1701-1825 et notamment les registres 98 à 109, "autres comptoirs et registres se rapportant à plusieurs comptoirs". 22 MI 124-128.

- Anciennes archives de l'Inde française. 1690-1855. Dossiers 4426-5097 : Mahé et les loges de Calicut et de Surate. 1739-1808. 22 MI 53-59.

- Dossiers relatifs aux Loges :

- Bengale en général, Cassimbazar, Dacca, Jougdia, Patna, Surate.
- Surate.

Instruments de recherche :

Gaudart (E.). Catalogue des manuscrits des anciennes archives de l'Inde française. Pondichéry, 1926-1936. Huit volumes.

Martineau (A.) Inventaire des anciennes archives de l'Inde française. Pondichéry, 1914.

BIBLIOGRAPHIE

Dictionnaire de biographie française sous la direction de J. Balteau, M. Barroux, M. Prévost. Paris, Letouzey et Ané, 1936.

Castries (duc de). Aventures consulaires aux Indes au temps de la guerre d'Indépendance américaine. D'après les mémoires inédits d'Anquetil de Briancourt. Dans Revue d'histoire diplomatique, tome LXXIX (1965), pp. 7-21.

Hanoteaux (Gabriel), Martineau (Alfred). - Histoire des colonies françaises et de l'expansion de la France dans le monde, tome V, L'Inde. - Paris, 1932.

Menant (D.). - Anquetil Duperron à Surate. Paris, Leroux, 1907.

Quérard (Joseph). - La France littéraire. Paris, Maisonneuve et Larose, 1964.

Schwab (Raymond). - La vie d'Anquetil Duperron. - Paris, Leroux, 1935.

1-4 Registres de correspondance du consulat de France à Surate.

- 2mi 2449 1* Correspondance du consul Anquetil de Briancourt. nov. 1759-
911 fol. avril 1774.
Fol. 522-580 : Table des matières.
- " 2* Registre de copies de lettres. nov. 1759-
250 fol. fév. 1768.
Ce registre contient les lettres numérotées 1 à 40 du précédent registre.
- 2mi 2450 3* Registre de copies de lettres. sept. 1773-
207 fol. oct. 1778.
- " 4* Registre de copies de lettres. nov. 1774-
551 folios. mars 1776.
- 5-9 Registres de comptes de commerce des navires "Le Duras" et "Le Sévère".
- 2mi 2451 5* "Historique des faits des opérations de com- 1774-
merce des navires le Duras et le Sévère. Ré- 1776.
ponses du sieur Anquetil de Briancourt à la
partie des écritures des armateurs des vais-
seaux Le Duras et Le Sévère".
696 fol.
- " 6* "Suite de l'historique des faits et opéra- 1774-
tions des navires Le Duras et Le Sévère". 1776.
fol. 697-1374.
- 2mi 2452 7* "Discussion des comptes de commerce du 1774-
navire Le Duras". 1776.
781 fol.

- Lmi 2452* 8* "Discussion des comptes de commerce du navire *Le Sévère*". 1774-1783.
Fol. 511-608 : "Réponses et objections des armateurs, réponses du sieur Anquetil, pièces diverses".
608 fol.
- Lmi 2453* 9* "Recueil des pièces diverses relatives aux opérations de commerce des navires *Le Duras* et *Le Sévère*". 1774-1784.
835 fol.
Ce registre contient une table des matières.
- " 10 Correspondance d'Anquetil de Briancourt et d'Anquetil Duperron. fév. 1759-fév. 1787.
- fol. 1-5 : Fragment de registre de copies de lettres. Février 1759. - Correspondance au départ du consul Anquetil de Briancourt ; lettres adressées à Gosse, Fournier, conseiller à Pondichéry, Barthélémy, Second de Pondichery, à Lechevalier Goupil, capitaine d'infanterie, à son frère Anquetil Duperron.
- fol. 6 : "Traduction littérale de la décharge générale au sieur Katy de Salé Chéliby, donnée par lui à Anquetil de Briancourt, chef français à Surate au moment de la restitution ou remise d'un vaisseau le *Ferzalam* dit *Méry* qui en a été faite par M. Anquetil de Briancourt". 1769, 8 février.
- fol. 7 : "Traduction littérale de la lettre de Miraphis Abdinkan Baadour, Nabab de Surate à Law, gouverneur général des Français dans l'Inde". S. d.
- fol. 8-9 : Lettre de Bertin à Anquetil Duperron. Versailles, 29 octobre 1778. - Remerciement pour l'envoi de deux exemplaires de la Législation orientale ; promesse d'intervention auprès de Sartine en faveur de son frère.
- fol. 10-11 : Lettre de Demars à Anquetil Duperron. Versailles, 6 juin 1779. - Paiement du reliquat de solde dû à son frère Anquetil de Briancourt.
- fol. 12-13 : Lettre du sieur Tanfitters. Middelbourg, 8 août 1779. - Mariage de Tanfitters.
- fol. 14-15 : Lettre de Demars à Anquetil Duperron. Versailles, 10 août 1779. - Sort de son frère.
- fol. 16-17 : Lettre de Bertin à Anquetil Duperron. Versailles, 21 août 1779. - Echange d'Anquetil de Briancourt.
fol. 17 : Lettre de Sartine à Bertin. Versailles, 18 août 1779. - Impossibilité de procéder à l'échange immédiat d'Anquetil de Briancourt.

- fol. 18-19 : Lettre de Rottes à Anquetil Duperron. Paris, 24 octobre 1779. - Nouvelles d'Anquetil de Briancourt.
- fol. 20-21 : Lettre de Sartine à Anquetil Duperron. Versailles, 31 octobre 1779. - Bonne réception d'une lettre et d'un paquet.
- fol. 22-23 : Lettre de Demars à Anquetil Duperron. Versailles, 1er novembre 1779. - Lettre de Monérif à la famille Anquetil concernant les événements de Surate.
- fol. 24-25 : Idem. Versailles, 28 novembre 1779. - Sort d'Anquetil de Briancourt à Surate.
- fol. 26-27 : Idem. Versailles, 30 décembre 1779. - Dernier paiement accordé au sieur de l'Etang pour les dépenses du comptoir de Surate.
- fol. 28-29 : Lettre d'Amelot à Anquetil Duperron. Versailles, 20 janvier 1780. - Intervention d'Amelot auprès de Sartine en faveur d'Anquetil de Briancourt.
- fol. 30-31 : Lettre de Necker à Anquetil Duperron. Paris, 3 février 1780. - Acheminement des effets d'Anquetil de Briancourt.
- fol. 32-33 : Lettre de Castries à Anquetil de Briancourt. Versailles, 17 janvier 1783. - Nomination de Anquetil fils au grade d'écrivain ordinaire des colonies.
- fol. 34-35 : Idem. Versailles, 4 février 1787. - Intervention auprès du sieur de Soulquier en faveur du second fils Anquetil afin de lui procurer un emploi.